

Délibération N° 2025-013

Commune
d'AMPUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Carmen FERNAGUT et Christian CHILLI.

Excusé :

Absents : Virginie MICHEL, Claire CANDELA et Fabien MICHEL.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Julie LUCCIONI.

Nombre de membres en exercice : 13 Nombre de membres présents : 10 Nombre de Suffrages exprimés : 10
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

MUTUELLE SANTE : OFFRE PROMOTIONNELLE AVEC AXA

La baisse du pouvoir d'achat due à l'augmentation générale des prix impose à certains foyers de devoir choisir entre préserver sa santé et honorer les dépenses du quotidien.

Consciente de ces réalités économiques et financières, la commune d'Ampus souhaite proposer à ses administrés, la possibilité d'adhérer à une mutuelle santé avec offre promotionnelle.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'assurance AXA a contacté la mairie d'Ampus et a proposé une offre promotionnelle pour les habitants de la commune d'Ampus en résidence principale.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'offre promotionnelle de l'assurance AXA.

Cette offre promotionnelle se décline en 3 formules de contrats :

- Ma Santé 100 % Néo,
- Ma Santé 125 % Néo,
- Ma Santé 150 % Néo.

Ces trois formules « de base » peuvent bénéficier de 3 modules :

- Hospi pour une meilleure prise en charge des frais d'hospitalisation et chambre particulière,
- Optique et dentaire pour un meilleur remboursement de ces types de soins,
- Confort.

AXA s'engage à ce que les habitants d'Ampus bénéficient d'une remise sur les 3 formules ainsi que sur le ou les modules choisis à hauteur de :

- 20 % pour les personnes âgées de 60 ans et plus,
- 20 % pour les travailleurs non-salariés, agricoles ou non agricoles,
- 10 % pour tous les autres habitants.

AXA s'engage à ce que chaque administré de la commune d'Ampus puisse souscrire ou adhérer à l'offre sans questionnaire de santé ni limite d'âge et en cas de déménagement, que leur réduction reste liée à leur contrat.

L'offre promotionnelle d'AXA est proposée aux habitants d'Ampus pendant une durée de 12 mois à compter de l'acceptation formelle de cette proposition.

Monsieur le Maire précise que la commune d'Ampus ne garantit pas une baisse de cotisation car toutes les situations sont différentes dans chacun des foyers, qu'il n'y a aucun engagement financier de la commune d'Ampus ni aucun reversement d'une part des adhésions signées pour la commune d'Ampus et que ce partenariat ne donnera lieu à aucune rémunération de part et d'autre des contractants.

Monsieur le Maire précise que la commune d'Ampus se limite à une fonction d'indicateur et s'engage à communiquer auprès des habitants par les moyens qui lui semble nécessaires afin d'informer les administrés.

Monsieur le Maire précise qu'aucune exclusivité ne serait acquise à AXA et que la commune d'Ampus se réserve la possibilité de proposer à d'autres opérateurs la démarche équivalente afin de favoriser une meilleure couverture santé de ses habitants.

Monsieur le Maire précise que les agents de la commune d'Ampus n'auront pas vocation d'influencer les décisions des administrés et ne pourront que transmettre à AXA les coordonnées des habitants d'Ampus qui en feront la demande, sans remise d'aucun document.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire bénéficier aux habitants qui le souhaitent de l'offre promotionnelle de l'assurance AXA pour la mutuelle santé.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré :

APPROUVE l'offre promotionnelle de l'assurance AXA pour la mutuelle santé,

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer l'offre promotionnelle de l'assurance AXA pour la mutuelle santé destinée aux habitants de la commune d'Ampus,

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire : Hugues MARTIN

